

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

INSCRIPTION

Pour ouvrir le droit à l'inscription aux séjours adaptés organisés par l'Ecole Buissonnière vous devez :

- Adhérer à l'association en remplissant le bulletin d'adhésion et envoyer la participation de 15€ par chèque (à l'ordre de "L'Ecole Buissonnière") ou par espèce à l'adresse postale.
- Envoyer la fiche d'inscription dûment remplie par courrier ou par mail à l'association ainsi que le règlement d'acompte de 300€.
- Signer les conditions générales de vente de l'association, précédés de la mention "Lu et approuvé"

STATUT DE L'INSCRIPTION

L'association vous enverra un e-mail ou un courrier pour vous informer du statut de votre inscription.

- Validée : Votre inscription est validée et vous recevrez les documents relatifs au séjour de votre enfant.
- En commission : L'association doit discuter de l'accompagnement de votre enfant. Pour son bien-être l'association doit mettre en place les meilleures conditions pour qu'il/elle passe de bonnes vacances. Si ce n'est pas possible, il/elle ne pourra pas partir.
- En attente : Votre enfant est placé sur liste d'attente suite à un grand nombre d'inscription. Si une place se libère l'association vous préviendra par téléphone et par email.

L'INSCRIPTION EST VALIDÉE

Une fois la notification de la validation par l'association, vous recevrez (à votre demande par mail ou par courrier) : un dossier de renseignement, un dossier médical.

Ces documents doivent être remplis et envoyés le plus rapidement à l'association.

Le dossier médical peut être envoyé un mois avant le début du séjour.

Un devis et un échéancier établis par l'association, que vous devrez nous renvoyer signé.

AIDE

VACAF

L'association est partenaire du dispositif VACAF. Elle peut donc réserver le financement auquel vous avez droit afin de l'allouer au départ en séjour de votre enfant. Pour cela, nous avons, obligatoirement, besoin de votre numéro d'allocataire

ANNULATION

De votre part :

- Avant le 1er juin, nous retenons 50% du prix du séjour.
- Entre le 1er juin et le jour du départ, nous retenons 75% du prix du séjour.
- En cas de non présentation au départ, nous retenons 100% du prix du séjour.

De la part de l'association :

Nous vous remboursons l'intégralité des frais que vous aurez versé à l'association.

A noter que l'adhésion à l'association ne vous sera pas remboursée.

Signature précédée de la mention "Lu et approuvé"

:

